



LES RANDONNEURS LAMOTTOIS



Site internet : <http://marcheurs-lamottois.net>

Le Kilométrage des marches est donné à plus ou moins 1km

P.P. Petit parcours - G.P. Grand parcours - P.U. Parcours unique

Calendrier de sorties « RANDO » départ 8h30 place du marché			
Décembre 2018			
Date	Sorties	Rendez-vous	Responsable
Jeudi 06	Souvigny en Sologne P.U.10km	Parking: A Gauche en arrivant	J.B. Lepretre
Dimanche 09	Marche du Téléthon Départ salle des fêtes à partir de 8h30		
Jeudi 13	Lamotte Parc Equestre P.U.9km	Parking: Parc Equestre à 9h Repas resto Parc Equestre 12h30	D. Arrachepied
Jeudi 20	Vouzon P.U.10km	Parking: Stade. Après la marche vin chaud au presbiterre (11h15)	D. Arrachepied
Jeudi 27	Yvoy le Marron P.P.8 G.P.10km	Parking: Eglise	D. Lepetit
Janvier 2019			
Jeudi 03	Lamotte Le Canal P.P.6 G.P.11km et plus..	Parking: Le Canal pour tous	D. Lepetit
Jeudi 10	Marcilly en Gault P.U.9km	Parking: Salle des fêtes	J.B. Lepretre D. Lepetit
Jeudi 17	La Ferté Beauharnais P.P.9 G.P.11km	Parking: Etang communal	D. Lepetit
Mardi 22	Réunion 11h groupe de travail		
Jeudi 24	Souesmes P.P.9 G.P.12km	Parking: Cimetière	J.B. Lepretre
Vendredi 25	Galette des Rois salle des fêtes 15h30 Inscription obligatoire avant le 10 janvier		
Jeudi 31	Bois Rabot Rte Nouan- Pierrefitte P.U.11km	Parking: Rte Nouan-Pierrefitte à G. après Malvaux	J.B. Lepretre

Le jeudi pour la randonnée: Si forte pluie, orage ou grand vent, celle-ci peut être annulée. Se renseigner au près des responsables. Merci de votre compréhension.

Les marches du mardi se font sur la journée avec le pique-nique tiré du sac, suivant le temps elles peuvent être annulées, de même pour les marches du jeudi. Se renseigner auprès des responsables : Bernard Mardesson té : 02 54 96 23 80 ou Daniel Arrachepied tél : 02 54 88 94 70 ou J.B. Lepretre tél : 02 36 38 00 87

Pour les marches du Dimanche , se reporter au livret du comité départemental 2014-2015

Important: Si, pendant une marche on emprunte une route, il est obligatoire de marcher sur le bas-côté gauche en file indienne. N'oubliez pas qu'en cas d'accident, si vous êtes sur la chaussée, vous êtes considéré comme responsable.